AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1498
FR0004180578-FS0741

27 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SWORD GROUP

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 juin 2016, la société anonyme Eximium[1] (9, Place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juin 2016, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société SWORD GROUP et détenir 1 918 895 actions SWORD GROUP représentant autant de droits de vote, soit 20,38% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SWORD GROUP hors marché et sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société déclare :

 - avoir acquis ses titres sur et hors marché sur ses fonds propres ;
 - ne pas agir de concert avec d'autres tiers, et envisager de poursuivre ses achats en fonction des conditions du marché ;
 - ne pas envisager de prise de contrôle de la société SWORD GROUP ;
 - ne pas envisager les opérations listées dans l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - ne détenir aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - ne pas avoir l'intention de solliciter un poste d'administrateur dans SWORD GROUP ;
 - ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société SWORD GROUP. »

[1] Contrôlée par M. Michel Baulé.
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 414 965 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.